



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Marie-Emmanuelle CATTÀ

Tél : 02 54 08 78 80

Mél : marie-emmanuelle.catta@culture.gouv.fr

Ref : GS/MEC n° 80 /23

Châteauroux, le 22/12/2023

L'architecte des bâtiments de France  
à  
Monsieur le Directeur de la DREAL/ IUD 18-36

**Objet :** Mareuil sur Arnon (18 290)

**Autorisation environnementale : avis dossier complémentaire**

*Parc éolien des Stellaires – H2air*

Suite à la réception du dossier complémentaire de demande d'autorisation environnementale le 27 novembre 2023, veuillez trouver ci-après mes remarques et observations qui ont mené à la formulation du présent avis.

Le projet éolien se compose de **douze éoliennes de 180 m de hauteur et cinq postes de livraison électrique**. Il se situe au Sud-Est de la commune d'Issoudun, à cheval sur la limite départementale. En effet, quatre éoliennes sont implantées sur la commune de Ségry dans l'Indre et huit sur la commune de Mareuil-sur-Arnon dans le Cher.

**1. Complétude et qualité du dossier :**

Le dossier a été jugé complet.

**2. Analyse du dossier :**

❖ **Contexte paysager**

Le territoire d'étude sur un rayon de 20 km intègre plusieurs unités paysagères aux caractéristiques variées. Pour la partie du projet située dans le département de l'Indre, ce sont la Plaine d'Issoudun, le Pays des Ormes, la Plaine d'Ardenes et la Plaine et la Vallée de l'Arnon qui forment l'écrin paysager.

- Les paysages de plaines sont caractérisés par des grandes étendues agricoles, avec des ondulations douces où les obstacles visuels verticaux deviennent des points d'appel. Les vues lointaines sont ouvertes et permettent des visibilités sur le projet.

Force est de constater que **le motif éolien est déjà présent** au sein des plaines d'Issoudun et de l'Arnon.

- Le paysage de bocage du Pays des Ormes offre une transition avec le paysage de plaine. Le motif végétal est particulièrement présent sous forme de boisement et de haies.

Force est de constater que la présence du **végétal n'induit que peu de vues lointaines** au sein du Boischaud.

- Le paysage de vallée de l'Arnon s'écoule à proximité du projet, caractérisée par des légers boisements et quelques prairies permanentes accompagnant le cours d'eau.

Force est de constater que **plusieurs parcs sont déjà installés** à proximité et que le **motif éolien vient alors se superposer au cordon de verdure**.

Les recommandations préalables pour favoriser une intégration paysagère étaient les suivantes :

1. Pour la vallée de l'Arnon, de **s'éloigner au maximum du fond de vallée** afin d'éviter tout effet de surplomb et de veiller à **une bonne lisibilité du projet** en privilégiant une implantation géométrique.
2. Pour la plaine de l'Arnon et d'Issoudun, d'étudier les **effets cumulés avec les parcs existants** et de **prendre appui sur les lignes d'implantation des parcs existants**.

Le projet a cherché à respecter, de manière générale, les recommandations.

Toutefois, force est de constater, que les **éoliennes E08 et E12** ne s'inscrivent en **aucune continuité** existante. De même, ces mêmes éoliennes sont **situées à proximité la vallée de l'Arnon**, ce qui n'a pas été recommandé.

#### ❖ **Contexte éolien**

Le contexte éolien dans le territoire d'étude est particulièrement dense avec vingt parcs en activité et six parcs autorisés, soit **cent cinquante et une éoliennes**, réparties essentiellement au nord-ouest. La hauteur des éoliennes varie entre 145 et 180 mètres.

Les parcs de Saint Ambroix (4 éoliennes), de Forge (5 éoliennes) et de Bois Ballay (5 éoliennes) sont implantés de façon à ne former qu'un seul parc de **14 éoliennes**. Elles sont disposées sur une **succession de cinq lignes parallèles** qui suivent un axe sud-ouest/nord-est. Les hauteurs des éoliennes sont respectivement de 164,50 pour Saint Ambroix et 150 mètres pour les dix éoliennes de Forge et de Bois Ballay.

**Force est de constater** que le projet **s'implante dans la continuité** de ces trois parcs tout en prolongeant les parcs existants en maintenant la même implantation, à l'exception des **éoliennes E08 et E12**, dont l'implantation est décalée.

### ❖ **Contexte patrimonial**

Le projet s'inscrit dans un contexte patrimonial composé de **165 monuments historiques en total**, dont **24 sont situés dans l'Indre**.

L'étude d'impact met en évidence des visibilitées directes ou indirectes avec plusieurs monuments historiques :

- **L'abbaye de la Prée à Ségry** : Monument Historique inscrit par arrêté le 20 octobre 1966. Ancienne abbaye créée au XII<sup>ème</sup> siècle, le bâtiment est aujourd'hui une résidence d'artiste où se déroule chaque mois son **festival « Musique à la Prée »**. Le projet est situé à seulement 1400 mètres de l'abbaye. Les photomontages PM A et PM 14 mentionnent que « **les éoliennes introduisent un nouveau motif dans les paysages perçus depuis le potager** ».

Force est de constater que, malgré la présence des bosquets qui encadrent certaines vues, le rapprochement de ce **motif hors échelle et de connotation industrielle dans un contexte patrimonial** porte atteinte à l'écrin paysager de ce monument.

- **Eglise Saint Martin à Ségry** : Monument Historique classé par arrêté le 12 avril 1927, l'église construite au XII<sup>ème</sup> siècle au nord de Ségry prend place d'un environnement semi-ouvert permettant des vues lointaines comme le montre le photomontage PM 32.

Force est de constater que le projet se déploie à l'arrière de la silhouette du bourg et de l'église **dans un contexte éolien déjà présent**.

- **Eglise Saint Martin à Chouday** : Monument Historique classé par arrêté le 12 août 1914 l'église est construite au XII<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle. La trame bâtie et la végétation permettent de masquer le projet depuis le pied de l'église, mais à l'échelle du grand paysage la co-visibilité demeure, comme l'indique les photomontages PM 38.

Force est de constater que, le projet se déploie à l'arrière de la silhouette du bourg et de l'église **dans un contexte éolien déjà présent**.

- **Tour Blanche à Issoudun** : Monument Historique classé par liste en 1840. Ce donjon médiéval domine la commune d'Issoudun en culminant à 27 mètres depuis plus de 800 ans. Son panorama offre un 360 degré sur le grand paysage. Comme l'indique le photomontage n°47, le projet vient renforcer le motif éolien déjà important.

Force est de constater que le projet intensifie un **motif éolien déjà très présent**.

### ❖ **Contexte touristique**

Les chemins de Grandes Randonnées, (le GR41, le GRP de la Champagne Berrichonne, deux itinéraires de randonnée locale), ainsi que le petit patrimoine (le moulin à vent de Nouan et l'étang de Mareuil-sur-Arnon) se concentrent tout particulièrement au sein de la vallée de l'Arnon. Il est donc recommandé de s'éloigner de celle-ci afin d'éviter tout effet de surplomb.

### **3. Conclusion**

Ce projet vient intensifier le **motif éolien déjà présent** et n'augmente pas l'impact visuel sur la perception des monuments historiques.

Seules **les éoliennes E08 et E12** qui viennent s'implanter dans une proximité trop visible depuis le monument historique de l'abbaye de la Prée – elles sont qualifiées dans l'EI comme « **visuellement marquantes** » - portent véritablement atteinte aux enjeux patrimoniaux et culturelles.

**Il est demandé de supprimer ces deux éoliennes.**

Considérant

- l'implantation des éoliennes **E08 et E12** entraînant un impact visuel sur le monument historique de l'abbaye de la Prée ;
- la proximité des éoliennes **E08 et E12** avec la vallée de l'Arnon ;
- le motif éolien déjà présent dans le paysage ;
- la présence de trois parcs déjà existants à proximité immédiate ;
- l'impact existant sur la perception des monuments historiques ;
- l'implantation du projet en corrélation avec les parcs existants ;

mon avis est **réservé**.

L'architecte des bâtiments de France

Gerhard SCHELLER